



*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Unité départementale de l'architecture et du
patrimoine d'Indre-et-Loire

Tours, le 18 novembre 2025

à
Monsieur le Maire
Mairie
8 rue du Picard
37140 BOURGUEIL

PP/CGM – 2025 - 74

Objet : Bourgueil - création d'un périmètre délimité des abords de monuments historiques (PDA)

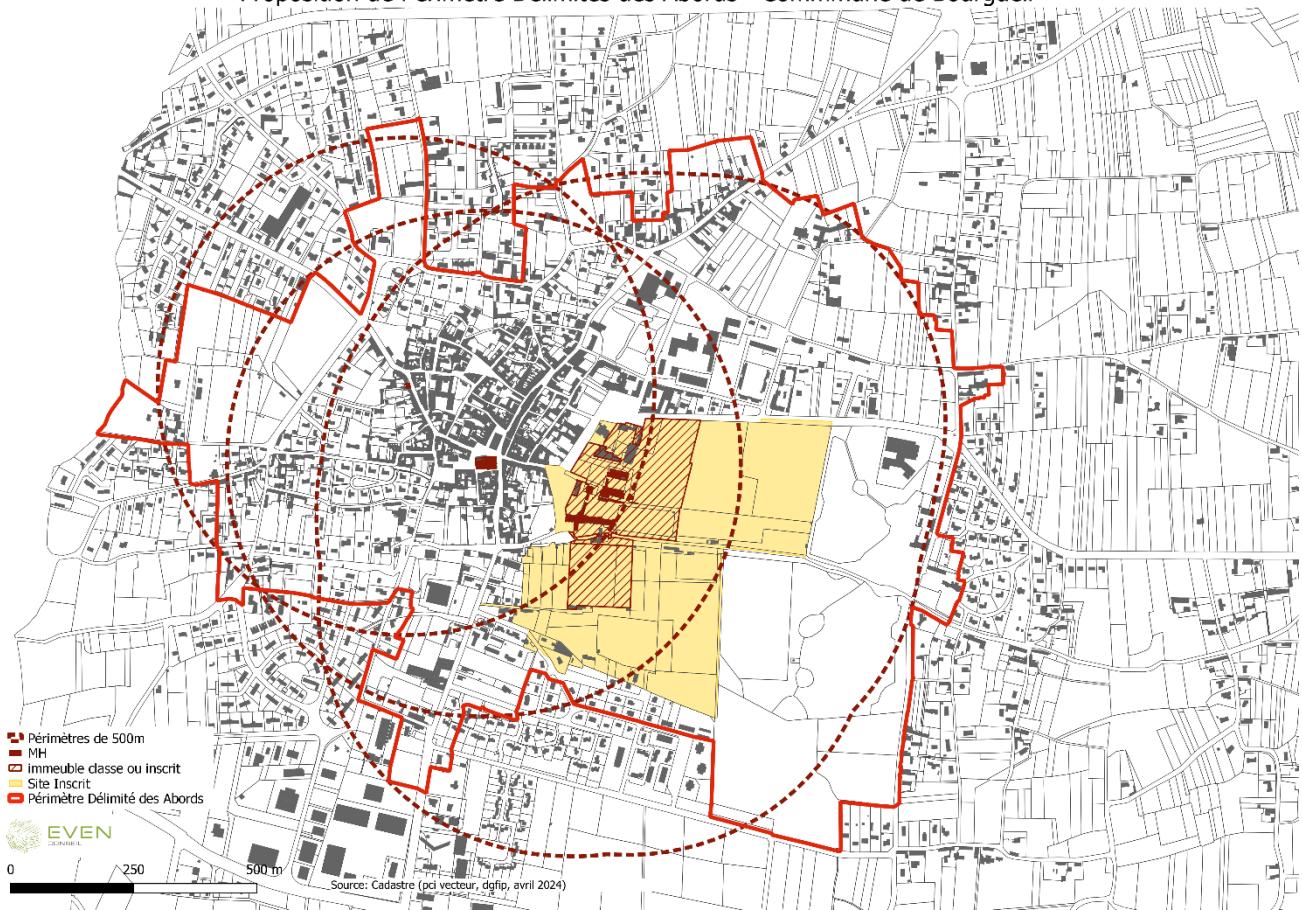
Monsieur le Maire,

La procédure de création d'un périmètre délimité des abords initiée par la commune, conformément aux lois LCAP et ÉLAN, a permis d'élaborer un PDA concomitamment à l'élaboration du PLU.

Afin d'adapter les périmètres de 3 monuments historiques localisés dans la commune de Bourgueil aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers spécifiques à votre territoire, une étude préalable à la création d'un périmètre délimité des abords a été réalisée, conformément aux articles L621-31, R621-92 et suivants du code du patrimoine.

À la suite de cette étude et de l'enquête publique que vous avez diligentée, aucune modification n'a été apportée au projet du PDA, qui a recueilli un avis favorable du commissaire enquêteur.

Proposition de Périmètre Délimités des Abords - Commune de Bourgueil



J'ai l'honneur de vous informer que j'émets un accord sur ce projet de PDA, en application de l'article L621-31 du code du patrimoine, portant sur les 3 monuments historiques suivants :

- Abbaye bénédictine de Saint-Pierre
- Église Saint-Germain
- Maison, 39 rue Alain-Chartier

Le préfet de département a également sollicité votre accord.

Votre délibération pour accord devra être transmise au préfet de département **et à l'Unité départementale du patrimoine**. Vous me remettrez également le **dossier de PDA annexé et tamponné à votre délibération d'accord** (format permettant une lecture claire – A3 ou plus intégrant les modifications mentionnées dans notre courriel du 17/11/2025) afin que la procédure de création de PDA se poursuive. À réception, notre service communiquera le dossier à la DRAC – Centre Val de Loire qui prendra l'attache de la Préfète de région qui vous notifiera les arrêtés de création du PDA.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'architecte des bâtiments de France

Pauline PONTISSO